

21/11/2019

Bonjour à toutes et tous,
LCL vous a envoyé une information en catimini. Attention pour certains d'entre vous, elle nécessite une intervention de votre part :

A compter du 1er janvier 2020, Crédit Agricole Assurances devient l'assureur du régime de prévoyance des collaborateurs LCL : assurance permettant de couvrir les risques maladie et décès.

Pour celles et ceux qui n'avaient pas opté pour la clause par défaut, **vous devez impérativement renouveler le choix du ou des bénéficiaires du capital décès avant le 15 décembre 2019**. Le formulaire « bulletin de désignation du bénéficiaire » doit être téléchargé dans l'intranet, complété et retourné à Crédit Agricole Assurances.

Vos élus AS vous invitent à **partager cette information avec le plus de collègues possible**.

AS'micalement

18/03/2020

Bonjour à toutes et tous,

En réponse à la pandémie du Coronavirus, AS prend ses responsabilités.

Face à la situation rencontrée et en tant que citoyens mais aussi salariés responsables et maintenant selon les instructions de la Direction, nous avons décidé de suspendre les visites effectuées par les élus AS à minima jusqu'au 31 mars 2020 (sauf en réponse à des sollicitations individuelles jugées indispensables).

Toute l'équipe Autrement Solidaires reste bien sûr à votre disposition, que ce soit par l'intermédiaire de notre mail "autrement.solidaires.med@gmail.com" et/ou nos téléphones.

D'autre part, nous vous communiquons ci-après les dernières informations pratiques.

* Garde d'enfants : prévenir le manager + mail à DRH_easyrh@lcl.fr objet : CORONAVIRUS 19
Préciser date de début et de fin de la prise en charge pour la garde d'enfant (alterner avec le conjoint est possible mais 1 semaine sur 2)

* Ameli : personnes à risques élevés, vous pouvez faire votre déclaration directement sur le site.

Notre DRH nous confirme ce jour qu'une dotation de gants est prévue dans nos agences rapidement..., les masques étant réquisitionnés par l'Etat pour le personnel soignant.

Vos élus ont demandé à la Direction Générale d'assurer la continuité de service dans des conditions de sécurité optimale pour nous mêmes et nos clients, de procéder à la fermeture des rideaux afin de filtrer l'accueil pour ne faire que de la fiducie nécessaire, les autres opérations devant se faire à distance (télétravail, téléphone, mail ou encore application mobile). D'autant plus, que notre Direction

nous informe être dans une phase de déploiement pouvant atteindre les 10000 connections pour permettre le travail à distance.

Enfin, si des agences doivent être fermées, nous demandons de ne pas regrouper un nombre important de salariés dans les agences devant rester ouvertes.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous afin de vous communiquer toute information utile.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous beaucoup de courage durant cette période si compliquée.

Merci de relayer ce message autour de vous.

Bien cordialement

AS'micalement

26/03/2020

Bonjour à toutes et tous,

*Toujours à vos côtés, **Autrement Solidaires** vous souhaite bon courage à tous et surtout continuez à respecter toutes les consignes de sécurité et de confinement.*

Voici quelques informations pratiques

- En ce qui concerne les **arrêts pour garde d'enfants**, dès l'annonce de la prolongation du confinement, pensez à faire votre mail à DRH_easyrh@lcl.fr objet : coronavirus 19, en précisant bien la date de début et de fin de la prise en charge.

- Si vous êtes en arrêt : vous devez envoyer votre **arrêt de travail** à APD par courrier à LCL- Secteur Administration Paie et Déclaratif, cellule pré-tri 73459, Immeuble LCL Loire 6 Place Oscar Niemeyer 94811 Villejuif Cedex

Et dans tous les cas, il est important d'informer vos managers.

- Les **salaires, la prime Macron et les MSI** (dont l'information devra vous être communiquée avant le 27 mars) seront versés sur la paie de mars.

- A ce jour, Il n'est pas prévu pour LCL de différer le versement de la **RVC** prévue au mois de mai.

- Nous avons demandé une communication rapide à tous vos managers concernant la **campagne d'EMP**.

Il ne serait pas acceptable que votre note managériale soit impactée en cette période déjà si compliquée.

- **Autrement Solidaires** est intervenu auprès de la Direction afin que nos collègues qui sont restés en frontal puissent bénéficier d'une **prime** à l'instar de la grande distribution.

- Les agences ouvertes ont commencées à être dotées de **plexiglass, de masques et de lingettes**. A partir de lundi prochain, les gels hydroalcooliques seront disponibles dans les agences. Pour sécuriser encore plus le personnel, des **vigiles** seront présents à Nice Magnan, Nice Barla, Nice Médecin et Cannes la Bocca du 1er au 8 avril.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des informations concernant les rechargements de **TR, les congés, les RTT**.

Nous restons à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter.

AS'micalement

27/03/2020

Bonjour toutes et tous,

*Pour votre information, voici les conditions pour être éligible à la **prime Macron** :*

ÉLIGIBILITÉ :

- *Être lié par un contrat de travail avec l'employeur à la date de versement de la prime soit au 1er mars 2020.*
- *Avoir perçu, au cours des 12 derniers mois précédents le versement de la prime, une **rémunération brute soumise à cotisations inférieure ou égale à 40000 euros**.*

La loi établit le plafond à trois fois la valeur annuelle du salaire minimum de croissance, correspondant à la durée de travail prévue au contrat et appréciée dans les conditions précisées par l'administration.

Cette rémunération comprend ainsi, la rémunération variable individuelle, les diverses primes ou indemnités soumises à cotisations, les avantages en nature, ou encore la monétisation de jours épargnés sur le CET.

En revanche, elle n'intègre pas les primes d'intéressement et de participation, ni les gratifications liées à la médaille d'honneur du travail (dans la limite du salaire mensuel de base).

MONTANTS :

- 450 euros pour les salariés éligibles dont la rémunération brute perçue soumise à cotisations des 12 mois précédents le versement de la prime est inférieure ou égale à 30 ke bruts.
- 400 euros pour les salariés éligibles dont la rémunération brute perçue soumise à cotisations des 12 mois précédents le versement de la prime est supérieure à 30 ke et inférieure ou égale à 40 ke bruts.

Le montant de la prime est modulé en fonction du temps de travail réalisé au cours des 12 mois précédent le versement de la prime.

Enfin, le montant de la prime est proratisée en fonction de la durée de présence effective du salarié au cours des 12 derniers mois précédents le versement de la prime.

Nous restons à votre disposition.

AS'micalement

06/04/2020

Bonjour à toutes et à tous,

Toujours près de vous, voici les dernières informations suite aux réunions DDR et CSEC du 03 avril 2020.

DDR MÉDITERRANÉE

Effectifs

- 1100 personnes au travail sur 1380 ETP (50% sur sites LCL - 50% télétravail)
// S-1 50% en garde d'enfant
- 280 absentes
- 20% d'absents,
- 46 personnes en garde d'enfant
- 19 personnes COVID, 43 en confinement
- 50 en fragilité médicale
- quelques dispenses d'activité (dont 11 accueil en rotation sans enfant)

Agences ouvertes

50% des agences sont ouvertes.

- Réouverture de 8 pdv, ce qui fait un total de 92 agences
- 2 agences sont fermées : Garnier + 1 dans la DR du Var)
- Certaines sont en cours de désinfection

Les Espaces pro sont ouverts (Avignon a réouvert), les sites BP également.

Les **matériels de protection** ont été livrés aux équipes.

NATIONAL

Répartition des collaborateurs au 31/03/2020

- 4488 présents à leur poste de travail
- 7891 en travail à distance (5356 au 24 mars)
- 4614 en absence (hors télétravail) dont : 1041 absences pour garde d'enfant.
- 536 cas suspects
- 623 collaborateurs en quatorzaine

Protection des équipes travaillant sur site LCL

223000 masques distribués le 23/03

29760 boites de lingettes

idem pour les DR Corse, Monaco, LCL AG

Nouvelle livraison prévue le 6 avril dans chaque DR

ATTENTION : Compte tenu de la date de péremption de ces lingettes, LCL préconise de rajouter systématiquement quelques gouttes de gel hydroalcoolique avant leur utilisation.

Gel hydro alcoolique : 10000 flacons livrés entre le 31/03 et 01/04 dans 800 agences et 50 DR

Commande en cours de 50 000 flacons et livraison la semaine prochaine de 10 000 flacons

Gants : Dotation de 14000 livrés le 31/03

Dotation complémentaire de 20000 programmée dans 2 semaines

Questions diverses :

Communication MSI : aurait dû être faite depuis le 27/03 à tous les collaborateurs.

RVP : Toujours en cours de discussion, normalement une réponse est espérée la semaine prochaine, elle tiendra bien entendu compte de la situation particulière.

Participation/intéressement : maintien du calendrier prévu malgré la possibilité offerte aux entreprises de décaler le versement.

Prime PEPA COVID : AS a insisté sur la nécessité de reconnaître le travail accompli par les équipes dans des conditions déplorables au départ.

Commercial :

La Direction nous a confirmé la suspension du pilotage, des reportings, et des campagnes commerciales.

Lors des conférences téléphoniques, le discours de la DDR est d'assurer la continuité de service et la sécurité des collaborateurs. Elle ne peut pas lutter sur toutes les dérives sauf à ce que cela leur soit signaler ouvertement.

La Direction insiste sur la nécessité de maintenir la relation à distance, contacter nos clients pour des appels "câlins", proposer notre aide, répondre aux questions et à toutes les problématiques de nos clients (écoute et bienveillance) et bien entendu saisir toute opportunité commerciale lorsqu'elle se présente.

PC : Il est demandé aux collaborateurs de venir les chercher quand cela est possible mais d'autres solutions sont trouvées autrement (accord taxi possible ou manager)

Tickets restaurants : seront maintenus même pour les salariés en télétravail.

Assurance matériel : ce n'est pas nécessaire, il est couvert par LCL.

Demande AS équipe maintenance dédiée : point d'attention particulier sur ce métier, sa sécurité, ses conditions de travail.

Personnes fragiles : télétravail 100% à distance si pas possible arrêt déclaré sur Ameli.fr

Garde d'enfants

Les personnes concernées sont :

- Parents d'enfants de moins de 16 ans
- Parents d'enfants en situation de handicap
- Poste de travail incompatible avec le télétravail et/ou l'attention permanente exigée par la situation de handicap rendent le télétravail impossible, avec solution de garde qui n'est plus assurée (fermeture de l'établissement ou plus de mode de garde)
- Un seul parent peut demander un arrêt de travail sur une même période.
- Possibilité de prendre des absences pour garde d'enfant en fractionné, pas par demi-journée mais sur une période plus courte que la semaine,

cependant il est conseillé de privilégier la semaine. Afin d'éviter tout retard de remboursement dû aux délais de traitement par APD et la CPAM LCL préconise des arrêts de travail maximal de 14 jours.

- Renouvellement possible jusqu'à réouverture des établissements scolaires.
- Poste de travail compatible avec le télétravail, et qu'il nécessite ou non une présence sur site : la CPAM ne prévoit pas la possibilité d'un arrêt pour les gardes d'enfants lorsque les collaborateurs peuvent bénéficier du télétravail. L'organisation du travail doit alors être discutée entre le collaborateur et le manager afin d'adapter la situation de travail aux impératifs familiaux du collaborateur et ses attendus professionnels. En cas de difficulté pour le collaborateur d'assurer sa présence sur site lors de ses rotations, un échange doit être organisé entre lui et son manager afin d'aboutir à un compromis.

Négociations en cours : une réunion la semaine dernière et une autre programmée cette semaine.

Points abordés : **Congés et Salaires**

AS a de nouveau insisté sur la subrogation de salaire par le LCL (maintien de paiement du salaire par l'Entreprise) comme lors du précédent CSEC, et également sur un abondement du CET dans cette période particulière.

AS'micalement

14/04/2020

AS à vos côtés

Protection des collaborateurs

Utilisation des lingettes désinfectantes :

Des boîtes de lingettes désinfectantes de la marque Aseptonet ont été distribuées dans toutes les agences et sites LCL. Ces lingettes ont des propriétés fongicides, bactéricides et virucides à large spectre. Néanmoins, compte tenu de la péremption de ces lingettes, nous préconisons de **rajouter systématiquement quelques gouttes de gel hydro-alcoolique sur chaque lingette avant utilisation.**

A votre écoute :

Si vous éprouvez le besoin d'échanger et que vous souhaitez bénéficier d'un soutien psychologique ou moral en toute confidentialité, la DRH de LCL et de CASA mettent à votre disposition 2 dispositifs d'écoute et de soutien :

1. N° Vert LCL 08 00 20 10 81
2. PSYA, dispositif proposé par CASA, 24h/24 – 7j/7 via le 0800 401 053 (appel gratuit depuis un poste fixe) et par chat ou email via l'espace bénéficiaire PSYA*.

Pour y accéder, rendez-vous sur www.psy.fr, cliquez sur le bouton Espace bénéficiaire en haut à droite, puis saisissez votre nom d'utilisateur : « casa » (sans guillemets) et votre mot de passe : « casa » (sans guillemets).

Règles de retour sur site

Accueil d'un collaborateur après une absence : 2 cas de figure

1/ Le collaborateur était en arrêt maladie

C'est le médecin traitant qui décide de la date de retour
Comme pour tout arrêt maladie, une visite de reprise est obligatoire auprès du médecin du travail si l'arrêt est supérieur à 30 jours, quel qu'en soit le motif.

2/ Le collaborateur a été confiné

Si le collaborateur a été confiné, par exemple suite à un contact étroit avec une personne contaminée, et sans arrêt maladie sur la durée minimale de 14 jours (en l'absence totale de symptômes), celui-ci n'a pas de visite de reprise à faire.

En cas de mesure de confinement pour raison médicale pendant des congés :

Si le collaborateur est en confinement car personnellement malade, les congés ou RTT seront reportés de fait dès lors que l'absence pour maladie est saisie.

Le collaborateur doit prévenir au plus tôt son manager afin qu'il enregistre dans MySelfRH > onglet Manager > déclaration d'absence > absence constatée votre absence avec le commentaire "Covid19 – Malade" ; et envoyer son arrêt de travail :

- Dans un premier temps par scan (ou photo avec votre smartphone) à DRH_easyrh@lcl.fr Objet : Covid-19 + votre Matricule
- Dans un second temps par courrier à LCL

Secteur Administration Paie et Déclaratif, Cellule pré-tri 73459, Immeuble LCL Loire, 6 place Oscar Niemeyer, 94811 VILLEJUIF Cedex.

Les personnes dites « fragiles »

Compte-tenu du renforcement de la lutte contre la propagation du Covid-19, il a été décidé de permettre aux personnes "fragiles" qui n'ont pas d'avenant télétravail ou

pas de possibilité de travailler à distance, de se placer en arrêt de travail pour une durée de 21 jours.

Si le salarié possède un avenant télétravail ou peut travailler à distance, il n'est pas concerné par cette procédure.

Les personnes dites "fragiles" au 18/03 : femmes enceintes entamant leur 3e trimestre de grossesse, maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...), mucoviscidose, insuffisances cardiaques toutes causes, maladie des coronaires, antécédents d'accident vasculaire cérébral, hypertension artérielle, insuffisance rénale chronique dialysée, diabète de type 1, insulinodépendant et diabète de type 2, personne avec immunodépression (pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organes et de cellules souches hématopoïétiques/maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur /Personnes infectées par le VIH), maladie hépatique avec cirrhose, obésité avec un indice masse corporelle égal ou supérieur à 40.

*Afin de faciliter ces démarches et éviter de solliciter les médecins de ville, l'Assurance Maladie a étendu à compter du 18 mars le télé- service de déclaration en ligne à cette nouvelle catégorie d'assurés : <https://declare.ameli.fr/>
Cet arrêt pourra être déclaré rétroactivement à la date du vendredi 13 mars 2020.*

A noter : *les personnes "fragiles" doivent opérer cette démarche sans passer par l'employeur (contrairement aux arrêts de travail liés à la garde d'un enfant). Toutefois, afin d'assurer la continuité de service, il est demandé d'en informer le manager le plus rapidement possible.*

A la suite de cette déclaration, un arrêt de travail sera délivré, une fois les vérifications nécessaires effectuées par le service médical de l'Assurance Maladie. Le salarié doit transmettre le volet 3 de cet arrêt de travail selon la procédure suivante :

- *Dans un premier temps : par scan (ou photo avec votre smartphone) à DRH_easyrh@lcl.fr, objet à indiquer : Covid-19 avec matricule*
- *Dans un second temps : par courrier à LCL - Secteur Administration Paie et Déclaratif, cellule pré-tri 73459, Immeuble LOIRE, 6 place Oscar Niemeyer 94811 Villejuif Cedex.*

Le collaborateur doit prévenir son manager qui pourra alors enregistrer l'absence avec le commentaire "Covid 19 - personne fragile" dans MySelf RH > onglet Manager > déclaration d'absence > absence constatée.

Stagiaires et alternants

Les stagiaires sont censés être retournés à leur domicile depuis le mardi 17 mars.

Particularités pour les alternants du réseau qui sont affectés à une équipe en rotation :

- Les alternants sont affectés à une équipe en rotation et une seule.

- Lorsque la semaine « en agence » du calendrier scolaire coïncide avec la semaine « en agence » de l'équipe de rotation : l'alternant vient en agence.

- Lorsque la semaine prévue « en agence » sur le calendrier scolaire coïncide avec la semaine « télétravaillée » ou « travaillée à distance » de l'équipe en rotation, soit l'alternant est équipé pour travailler à distance et travaille à distance, soit il ne l'est pas et il reste à domicile et en profite pour réviser.

Exemple : le calendrier scolaire de l'alternant prévoit 2 semaines consécutives à l'école puis 2 semaines consécutives en agence => il sera 2 semaines en cours distanciel chez lui puis 1 semaine en agence avec son équipe de rotation et 1 semaine en télétravail/travail à distance comme son équipe de rotation

Nouvelle procédure allégée pour le remboursement des notes de frais Covid-19 avec mise en place immédiate

Pour faciliter et accélérer la prise en charge des frais de remboursement, la procédure a été allégée. La procédure est désormais la suivante :

Le collaborateur remplit sa synthèse, la scanne (justificatifs compris), conserve les originaux des factures qu'il transmettra ultérieurement et envoie le tout par mail, à son valideur.

Celui-ci vérifie sur pièces scannées la conformité de la saisie et la justification du remboursement demandé et transmet le mail (copie collaborateur) avec la mention «BON POUR ACCORD», sur la boîte générique .

Notes de frais : DPLASI_LMS_MES_FRAIS.

Objet Mail : le texte doit être structuré comme suit « **Remboursement Frais_Nom Entité*_CDR d'imputation**_Nom-Prénom_Matricule** »

ATTENTIONS PARTICULIÈRES :

Tous les remboursements de frais inhérents au Coronavirus doivent être imputés sur le **CDR 69793**

Pour ne pas engorger le service Règlements, il est demandé autant que faire se peut, de ne pas envoyer plus de 2 synthèses par mois.

Le service Règlements renverra directement les documents au collaborateur par mail (copie le manager) en cas de non-conformité (absence de signature, ventilation TVA erronée, justificatif absent...).

Suite protocole d'accord

LCL impose la prise de :

- 5 jours ouvrés de CP (continus ou non) entre le 7 avril et le 31 mai.
- 5 jours de RTT (continus ou non) entre le 7 avril et le 31 mai.

- Pour les salariés ayant 20 jours de RTT la possibilité de poser 2 jours de RTT en CET
- Pour les salariés ayant moins de 20 jours de RTT la possibilité de poser 1 jour en CET
- Vous devez déduire de votre nombre de jours à poser les samedis 2 et 9 mai imposés par la direction

Le nombre de jours de CP et RTT posés sur la période du 01 janvier 2020 au 31 mai 2020 ne doit pas excéder 15 jours.

Au-delà de la période du 16 mars au 31 mai, les jours entraînant un dépassement de ces 15 jours pourront être annulés ou reportés.

Ces congés sont à poser avant le 17 avril 2020.

Les PRO sont exonérés de l'accord.

La RVP du 1er trimestre

Évaluation managériale de la performance (EMP) : 100% pour tout le monde

PARTICIPATION INTÉRESSEMENT

La participation et intéressement ont été versés comme prévu.

AS reste vigilant sur le calcul de la RVP des prochains trimestres et sur le versement d'une prime afin de vous récompenser pour votre implication.

Nous restons en contact avec vous

AS'micalement

20/04/2020

AS' vos côtés

Notre DDR au 16/04 au soir

AGENCES OUVERTES

97 agences du dispositif sont ouvertes, avec des situations diverses :

1. Ouvertes à la clientèle de 9 heure à 12 heures,

2. *Fermées avec maintien du fiduciaire et des collaborateurs mais fermées à la clientèle*

83 sont fermées. Soit un taux de 54% du dispositif ouvert et cela devrait continuer ainsi.

Tous les espaces PRO et BP sont ouverts.

EFFECTIFS

1025 collaborateurs sont présents :

- 500 collaborateurs sur site.
- 525 en travail à distance.

359 collaborateurs sont absents.

ACTUALITÉS

TAT :

99% des collaborateurs sont aujourd'hui équipés en soft phonie.

La DDR engage toutes les équipes à se mobiliser sur le TAT. Des réflexions sur les boucles sont à l'étude afin de mieux répondre à l'ensemble de nos clients, tout en tenant compte de chaque situation particulière des collaborateurs (travail à distance et sur site).

PGE :

Actuellement environ 2800 demandes ont été initiées par le réseau :

- 1022 accords
- 1800 dossiers à l'étude, en demande de compléments.

Seulement 2% de refus, **AS** vous rappelle que le refus n'est pas à votre main et doit être validé par la DR ou la DDR.

FIDUCIAIRE : compte tenu de la situation de confinement, et de la fermeture de nombreux commerces, une baisse de 50 % de l'activité est constatée.

Afin de permettre la distanciation exigée par les mesures barrières, le plafond du sans contact des CB sera porté de 30 euros à 50 euros.

PRESTATIONS SOCIALES DE MAI :

Comme en avril, des vigiles seront prévus début mai pour faire face à cette période particulière.

ACTIVITÉ COMMERCIALE :

L'IRC est neutralisé depuis fin mars 2020, surtout pour ne pas pénaliser les agences fermées, il sera réactivé en Mai. Il permettra de vérifier la qualité de notre relation à distance avec nos clients.

MATÉRIEL DE PROTECTION :

*Un réassort régulier est fait pour l'ensemble des DDR en masques, gel et gants.
On nous confirme que les gants ont bien été mis à disposition des équipes de maintenance ou dans les agences où ils interviennent pour la fiduciaire.
Le PLEXI de protection sur les postes accueil doit être nettoyé régulièrement par vos soins, sans utiliser ni les lingettes, ni le gel mais à l'eau et au savon.*

Pour ceux qui ne sont pas encore équipés d'un PC ou d'un accès virtuel, une FAQ Covid 19, est disponible depuis le 17 avril sur mypeopledoc.com.

DECONFINEMENT :

*Il n'y a pas à l'heure actuelle de décision prise par la COMEX.
Il ne semble pas y avoir une volonté de réouverture de toutes nos agences à la date du 11 mai, mais une sortie progressive du confinement.*

Nous vous tiendrons informés.

Pensez à saisir vos options RVC avant le 10 mai.

Une question, un problème, contactez-nous.

AS'micalement.

29/04/2020

AS'VOS CÔTÉS

LA DDR Méditerranée au 24 avril 2020

1/ Point de la situation sur les mesures prises par LCL afin de préserver ses collaborateurs et assurer la continuité de ses activités dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de coronavirus :

- 96 agences ouvertes, 84 fermées
- 989 collaborateurs présents, 390 absents
- Présents : 37% sur site, 35% en télétravail
- 23% de congés (330 personnes)
- 15 gardes d'enfants
- 2 cas de Covid
- 8 fragiles
- 35 dispenses d'activité

2/ Point sur les congés posés suite à l'accord cadre :

Hormis les PRO exclus de l'accord, l'ensemble des collaborateurs a joué le jeu.

On nous confirme qu'il n'y a aucune directive aujourd'hui en faveur de l'annulation des congés d'été ou d'autres périodes après le mois de mai 2020.

3/ Les alternants

Depuis la semaine dernière, les alternants sont sortis des rotations et rentrés chez eux. Ceux qui ont été équipés de PC sont en télétravail et on cherche à équiper les autres.

LE COMMERCIAL :

Le nombre de RDV sur la période du 15/03 au 15/04 :

Le nombre de RDV a connu une baisse limitée : 42000 RDV soit un recul de 2% pour la MED (Plus significatif chez les PART que chez les PRO). Au niveau national le recul est de 23%

Les RDV téléphoniques ont été multipliés par 6 (surtout pour les PRO avec les demandes de PGE).

L'objectif prioritaire de LCL a été dès le départ de retrouver rapidement un niveau de joignabilité conséquent. Cela a été réalisé avec l'équipement de plus de 8600 collaborateurs de plus en softphonie. Cet objectif est quasi atteint :

- **+ 15 points de TAT depuis 15 jours**
- **30% en 2ème quinzaine de mars**
- **Aujourd'hui 75% de TAT**

La reprise de l'activité commerciale devrait se faire progressivement en mai, avec des animations commerciales, des O2C rebond commercial ainsi qu'un suivi des prises de RDV téléphoniques et des appels entrants.

La DDR nous confirme encore une fois que le CRCO doit être un outil de traçabilité de l'activité commerciale s'il est utilisé correctement. Une réflexion sur ce sujet est en cours et des instructions précises devraient vous être données prochainement.

Les demandes de tableaux sont des spécificités locales et ne sont absolument pas des demandes de la DDR.

Un rappel sera fait à l'ensemble des managers.

Le pilotage des appels entrants/sortants est nécessaire aujourd'hui pour la vérification des boucles et le suivi de l'activité téléphonique.

L'IRC neutralisé depuis mars sera opérationnel en mai.

La Direction est plutôt confiante sur l'IRC, car les retours des clients et des réseaux sociaux sont bons. Néanmoins, AS a soulevé le problème de l'incidence sur la RVP, des impacts des fermetures d'agence et des problèmes de fiduciaires. **La Direction nous confirme que la RVP sera surveillée et que des ajustements seront possibles.**

La frustration des managers et des collaborateurs sur la neutralisation à 100, a été évoquée, et pour le moment ce sujet est encore en cours de réflexion, mais entendu.

POINT DDR SUR LES PGE :

- PGE accordés : 1490 sur la semaine, 3096 depuis le début, ce qui représente environ 200 millions d'euros. Le nombre de dossiers en cours est encore plus important.
- 50 000 clients PRO sur la DDR.
- 12 dossiers refusés.
- Prévission des demandes : 1 clients sur 2 et plus si la situation s'améliore ou pas cet été
- Inquiétudes sur le secteur des CHR

Le surcroît d'activité chez les PRO est identifié et reconnu. Dans beaucoup d'agences de la DDR, ils reçoivent l'aide des autres collègues.

Une réflexion est en cours sur les collaborateurs ayant des compétences PRO qui pourraient être mis en appui.

Les ERC PRO doivent être suspendus.

On leur recommandera de prendre des congés au mois de mai. Mais pas d'obligation.

Le processus des PGE évolue encore pour faciliter la tâche des commerciaux avec :

- La reconnaissance de la signature scannée qui est aujourd'hui validée par le gouvernement
- La mise en place, dès le 10 mai, de l'automatisation des contrats sur les postes de travail

BEIGF :

- Pas de principe de rotation pour la BEIGF.
- 100% en télétravail.
- Activité tournée vers le PGE, avec un processus propre.
- 2000 clients entreprises au sein de la BEIGF.
- 60/80 relations par portefeuille.
- Les collaborateurs sont eux aussi exonérés de l'accord congés.

Suite à l'annonce du gouvernement sur la fin des prises en charges maladies dès le 1er mai pour les gardes d'enfants et personnes fragiles, il était important de savoir combien de personnes étaient concernées :

- 15 en garde d'enfant
- 8 fragiles
- 35 dispenses d'activités

Soit 58 collaborateurs sur la DDR (Agences + Etats-Majors), ce qui représente 4% des effectifs + 51 collaborateurs sur le périmètre du CSE (Unités métiers comprises)

Les solutions proposées par LCL en télétravail :

*Équipement de bureaux virtuels sur vos PC personnels, ce qui nécessite d'être doté de l'ADSL et de Windows avec votre autorisation préalable.
La DDR a l'autorisation d'équiper 53 collaborateurs.*

Équipement Virtual Office sur les PC LCL

LCL s'engage à équiper tous les collaborateurs, afin de ne pas recourir au chômage partiel.

MATÉRIEL DE PROTECTION :

- *Au 23/03 : 26900 masques*
- *Au 26/04 : 26800 masques*
- *Lingettes non périmées, gants, gels réassort régulier (stock 2/3 semaines)*

AS demande à avoir connaissance des stocks de matériel, afin de ne pas vivre le déconfinement de la même façon que le confinement, sans matériel de protection et surtout sans masques.

Le réassort pour certains produits est à la semaine, d'autres à la quinzaine.

Le DDR nous affirme qu'en cas absence d'équipement adéquat, il n'y aura pas de réouverture d'agence.

Nous demandons un point d'attention particulier sur les climatisations.

LE DÉCONFINEMENT :

Ce point a été abordé en CSE avec les nombreuses inconnues que nous avons encore.

Ce que l'on retiendra, c'est qu'il n'y aura pas une réouverture de l'ensemble de nos agences dès le 11 mai.

Dans l'immédiat l'ensemble des établissements scolaires n'ouvriront pas en même temps. De nombreux points sont encore en suspens, comme les cantines et les 1/2 journées de cours. Pour les parents, il faudra s'adapter à ce calendrier et à l'ensemble des contraintes.

Pour les personnes fragiles, le confinement sera toujours d'actualité.

LA PRIME MACRON :

Suite à la réponse que certains d'entre vous ont reçu, nous avons posé d'autres questions et soulevé des interrogations qui sont encore sans réponse. Nous sommes en attente d'une communication précise et claire de la Direction sur ce point, d'autant plus que certains ont déjà été régularisés grâce à notre action.

*Nous ne lâchons rien sur l'attribution **d'une prime** pour tous les collaborateurs qui ont été présents dans cette période compliquée.*

Vos chèques fêtes des mères, des pères et culture 2020 sont en ligne sur Meyclub.

Prenez soin de vous et de vos proches.

AS'MICALEMENT

08/05/2020

AS'VOS CÔTÉS

Ce qu'il faut retenir pour le 11 mai

Notre DDR entre dès le **18 mai** dans la phase de rodage de son déconfinement, qui devrait durer environ 3 semaines soit jusqu'à fin mai / début juin.

Notre dispositif actuel, 96 agences ouvertes et 84 fermées, 500 collaborateurs sur site et 500 en travail à distance (collaborateurs présents) **ne changera pas radicalement dès le 11 mai.**

- **L'accueil du public de 9 heures à 12 heures se fera rideaux fermés**
- **Le port du masque est obligatoire** dans tous les espaces surtout quand la distanciation sociale des 1 m ne pourra s'appliquer.
- Les RDV à distances seront toujours le centre de notre relation commerciale (on accepte le RDV physique uniquement s'il n'est pas possible de faire autrement).
- Les **rotations** des équipes 50/50 sur site et en travail à distance et le principe d'étanchéité des équipes sont maintenus.
- Il ne sera toujours pas possible de se rendre en **RDV chez un client.**
- Il n'y aura toujours pas de **formation en présentiel**
- Les clients n'accèdent pas aux **coffres** dans les agences fermées.
- Les **approvisionnements** en masques, gels, lingettes, gants et spray désinfectant des surfaces et du matériel seront toujours assurés (pour les agences qui ont besoin de réassort n'hésitez pas à contacter la DR, qui fera rapidement le nécessaire).

Ce qui évoluera progressivement au rythme de la reprise économique

en fonction des mesures du gouvernement, des zones géographiques, des conditions d'ouverture des écoles.

- Un **élargissement progressif** de l'accès de nos agences au public ; en fonction de la couleur des départements, des ouvertures d'agences supplémentaires jusqu'à 70% dans les zones rouges et 80% dans les zones vertes.
- **Le port du masque est obligatoire dans l'agence**, dans les parties communes et pendant les RDV, et fortement recommandé à son bureau.
- Des communications (SMS) sont prévues à l'attention de nos clients pour les RDV sur site. Nous avons demandé que soit inclus dans le message la nécessité pour nos clients d'être munis de leur masque personnel.
- Le collaborateur pourra demander au client et refuser le cas échéant le RDV, si le client n'a pas son masque et/ou refuse de le porter.
- Pour faire face à une demande plus importante de fiduciaire (réouverture des commerces), réouverture d'agences actuellement fermées dont les distributeurs n'étaient plus rechargés.
- Ouverture au public plus large, voire l'après-midi ; une réflexion est en cours pour savoir à quel public on s'adressera, cela sans générer des incivilités
- Assouplissement des cycles de rotation des collaborateurs en fonction des ouvertures d'agence.
- Fin de l'application du principe 1 collaborateur / 1 poste de travail attitré afin de permettre la distanciation sociale (norme ministère du travail 4m2/collaborateur), principe qui prévaudra aussi dans les open-spaces, placement en diagonale.
- Limitation de la capacité d'utilisation des espaces publics, salle de réunion et de repos, tisanerie, cafétéria.

- Promotion du sans contact (boutons d'ascenseurs, poignées, imprimantes multifonctions, toilettes...), des affiches vont être envoyées afin d'adopter les bons réflexes.

Banques Privées et Espaces PROS

Augmentation progressive du nombre de salariés sur site, en rotation, avec reprise limitée des RDV clients sur site.

La Direction nous réaffirme ne pas vouloir recourir au chômage partiel jusqu'au 30 juin 2020 (accord signé), pour cela et jusqu'à cette date, en dépit l'annonce faite par le gouvernement pour le 1er mai, les salariés qui doivent garder leurs enfants de moins de 16 ans et les personnes vulnérables face au coronavirus, restent à domicile et seront dotés d'un équipement afin de travailler à distance.

Pour celles et ceux qui ont la possibilité de travailler à distance, une nouvelle attestation est à leur disposition.

Les salariés qui ont intégrés des rotations en agence, mais qui sont à ce jour non encore équipés, sont en dispense d'activité. Ils bénéficieront très prochainement d'un équipement leur permettant de travailler à distance.

Les personnes vivant avec une personne fragile face coronavirus, demandent un certificat d'isolement et continuent de rester à domicile en télétravail si cela est possible.

Dans l'immédiat et face aux informations approximatives concernant les ouvertures des écoles, les crèches, les journées d'accueil, les cantines, les garderies du matin et du soir et les horaires pratiqués, le principe de bienveillance va s'appliquer et la discussion devra être ouverte avec le manager afin de faire face aux problématiques qui pourraient se présenter.

Les mesures de protection des salariés

La DDR nous confirme aujourd'hui être encore en capacité de continuer à approvisionner les DR :

- en masques : 2 masques par jour et par collaborateurs et 2 masques supplémentaires pour les transports en commun.
- lingettes : 45 000 boîtes de 200 lingettes ont été commandées (niveau national)
- gants : 40 000 gants ont été commandés en semaine 17 (niveau national)
- spray désinfectant : surfaces et matériel.
- gel hydro alcoolique : installation de distributeur de gel dans les grands sites et commande de distributeur de gel sur socle sans contact pour les agences (prévu fin mai).
- les agences ouvertes sont équipées de plexiglas et les commandes sont en cours pour équiper progressivement celles qui vont ouvrir prochainement.
- demande d'approvisionnement renforcé en savon et essuie main auprès des prestataires de ménage.
- les procédures de nettoyage sont renforcées dans les espaces de travail collectif, ainsi que les désinfections en cas de détection de cas de COVID 19.
- Pas de prise de température
- Pas de test sérologique
- **Climatisations**, 2 types de réglages, prise d'air extérieure (à priori pas de risques) et prise air intérieur (plus risquée). En l'absence de préconisation des Autorités, LCL ne prévoit pas d'arrêter les systèmes de climatisation. Vos élus s'interrogent sur la dangerosité des différents systèmes d'extraction et de recyclage. La Direction nous confirme qu'une étude est en cours avec Cofely, afin de trouver une modification de l'extraction de l'air des blocs de climatisation équipés du recyclage interne. D'autre part, vos élus restent dans l'attente de la communication des différents types de climatisations par agences.

Quelques informations complémentaires

- Les IK ne seront plus payées dans les zones géographiques vertes après le 18 mai, nous avons demandé une tolérance au-delà.
- **Privilégier les mois de juillet/août pour poser des congés.**
- **Il n'est pas prévu d'auxiliaires de vacances pour cet été**
- Les alternants restent en télétravail pour ceux équipés d'un PC et à leur domicile pour le moment.
- **Concernant la RVP du second trimestre, la réflexion est toujours en cours.**
- **L'IRC ne reprendra pas en mai comme annoncé précédemment.**
- **Prime MACRON, nous sommes toujours en attente d'une réponse de la Direction.**
- **Prime COVID 19, nous continuons à demander un geste fort de la Direction face à votre implication depuis le début de cette crise.**
- Nous n'avons toujours pas d'information concernant la possibilité de payer jusqu'à 95 euros avec la carte Sodexo.

N'hésitez à nous contacter

Nous vous souhaitons un très bon long week-end.

Prenez soin de vous et des vôtres.

AS'MICALEMENT

18/05/2020

AS'VOS CÔTÉS

Le dispositif sera régulièrement adapté en fonction de l'évolution de la situation sanitaire en France, des décisions prises par le Gouvernement et de la situation de vos agences.

Des guides déconfinement collaborateurs et managers sont à votre disposition dans l'intranet.

A partir du 18 mai pour la DDR Méditerranée : Un principe de progressivité

Jusqu'au 2 juin : les rideaux resteront fermés.

*Un élargissement progressif de l'accès de nos agences au public avec pour cible à fin juin 80 % d'agences ouvertes. **La décision d'ouvrir l'agence rideau baissé ou de revenir au format classique sera de la responsabilité du DA.***

Les plages horaires d'ouverture au public vont être élargies : 9/12 h le matin, 14/17 h l'après-midi (peut-être uniquement sur RDV l'après-midi).

Les agences rouvriront que si elles sont équipées du matériel nécessaire à la protection des collaborateurs : gels, masques, lingettes, spray nettoyant.

Les RDV physiques seront possible uniquement s'il n'est pas possible de faire autrement, dans le bureau ou le salon de réception qui sera équipé du plexiglas. Le RDV à distance sera privilégié.

Les clients devront être munis de leur masque pendant le RDV, et vous aussi. Vous avez la possibilité de refuser le RDV si le client n'est pas muni de son masque ou refuse de le porter. Le nombre de personne dans le bureau sera soumis aux règles de distanciation sociale de 1 m.

Le nombre total de personnes accueillies simultanément sur un site, incluant les collaborateurs, les clients et les prestataires de service LCL est :

- agences en bureau individuel : 2x le nombre de collaborateurs habituels

(ex : agence de 5 collaborateurs soit 10 personnes)

- agences en open-spaces : 50% des places disponibles avec disposition en quinconce sans se faire face.

*Pour la Banque Privée et les Espaces Pros, il est prévu une augmentation progressive des collaborateurs sur site, **en rotation**, avec reprise limitée des RDV clients sur sites. **Pas de RDV chez les clients.***

Le dispositif de travail à distance sera maintenu, en particulier pour les personnes fragiles, conjoint de personnes fragiles et les femmes enceintes quel que soit le trimestre (un certificat d'isolement fournis par le médecin et/ou l'attestation LCL prévu sera nécessaire).

Si vous ne souhaitez pas mettre vos enfants à l'école malgré sa réouverture, si les jours d'ouverture ne sont pas constants, si votre enfant n'est pas jugé prioritaire dans son école malgré la réouverture et enfin si votre enfant présente un handicap, vous serez maintenu en télétravail ou en rotation, quand vous aurez la possibilité de partager la garde des enfants à domicile.

Pour chaque situation évoquée vous aurez une attestation à remplir et à renvoyer signée, mise à votre disposition par LCL.

Les managers accorderont une attention toute particulière aux cas suivants :

- trajet dans les transports en commun supérieur à 1h et impossibilité d'utiliser un véhicule personnel

- difficultés concernant les sorties anticipées pour récupérer les enfants à la sortie de l'école si le conjoint ne le peut pas.

Pour information :

- Les IK ne sont plus remboursées dans les zones vertes à compter du 18 mai

- Le plafond du sans contact a été porté de 30 euros à 50 euros depuis 11 mai.

- Contrairement à la première information que l'on vous avait donné **le plafond des cartes Sodexo va passer de 19 euros à 38 euros** dès l'ouverture des restaurants et ce jusqu'à la fin de l'année 2020 (leur utilisation sera possible le week-end et les jours fériés).
- Concernant **le montant de la RVP versé ce trimestre, inférieure** à la cible, constaté par certains collaborateurs PROS, le problème est identifié et la régularisation interviendra sur la RVP du 2nd trimestre.
- Nous n'avons toujours pas de réponse de la Direction concernant la **prime** versée en mars et de la demande faite par AS pour une prime COVID 19.

N'hésitez pas à nous contacter

Prenez soin de vous et des vôtres.

AS'MICALEMENT

02/06/2020

AS'VOS CÔTÉS

Point de situation de notre DDR suite au CSEE du 29 mai

100 agences ouvertes à hier sur la DDR et 80 fermées

L'ensemble des Espaces Pro et BP sont ouverts.

La prudence reste de mise, seulement 4 agences ouvertes en plus par rapport à la semaine précédente.

Les prévisions d'ouverture pour le 2 juin :

- Beausoleil, Cros de Cagnes, La Trinité, Blanqui, Carras, Cessole, Lépante, Plan de Grasse, Pré du Lac, Sophia, Vallauris, Marseille Prades, Marseille Minimes, Marseille Pointe Rouge, Bollène, Forcalquier, Les Angles, Venelles, Avignon Agroparc, Cabries Plan de Campagne, Le Tholonet Palette, Vaison La Romaine, Saint Tropez, La Seyne, Carqueiranne, la Londe les Maures, St Cyr sur mer, le Cannet des Maures ;

soit 28 agences sur la DDR Méditerranée, cela ne sera rendu possible après que le ménage ait été fait, que si les équipements sanitaires sont présents et si les conditions d'ouverture peuvent se faire de façon optimale.

Dans un premier temps, 24/48 heures, rideau fermé, puis le DA demandera la levée du rideau au DR, voir au DDR.

Reprise de la fiducie dans 7 agences de la DDR, jusqu'à présent fermées.

Effectifs :

82% présents (site + télétravail)

667 personnes sur sites + 457 télétravail

10 dispenses d'activité

161 personnes en congés
39 alternants absents
40 personnes arrêts maladie

BEIGF

20% de l'effectif a fait son retour sur site le 18 mai.
Les rotations étant maintenues, les autres collaborateurs sont en télétravail.

Levée des rideaux

Le principe de levée des rideaux se fera sous la responsabilité du DA.

Rotations

Dans cette partie de la phase de déconfinement, le principe directeur est d'intensifier le retour des collaborateurs sur site, mais cela dans le strict respect des limites d'occupation des locaux.

Le télétravail est toujours possible, il concerne encore 20 à 30% des effectifs.

Capacitaire

Dans un premier temps le but recherché n'est pas de surcharger les agences, mais d'accueillir nos clients dans les meilleures conditions.

Le positionnement dans les open spaces sera de 50%, les conseillers pourront se positionner dans les salons de réception.

Le plexiglass sera obligatoire pour accueillir les clients dans les bureaux conseillers et les salons de réception.

A partir du 15 juin, de plus en plus de RDV seront physiques, sous réserve d'une évolution sanitaire favorable.

Afin de maîtriser les RDV physiques (salon ou bureau non encore équipés de plexiglass), l'application LCL pourra neutraliser la prise de RDV dans ces salons. Il n'est pas possible de prendre des RDV dans les salons TGV, ni dans les LCL BREAK.

Problème de ménage et les climatisations

Si vous constatez un problème, le processus reste le même, à savoir faire un CALNET. Si cela s'avère insuffisant, vous pouvez contacter le référent déconfinement DDR.

Concernant les climatisations, toutes les préventives ont été demandées, sont en cours ou ont été faites pour certaines agences.

Les VMC fonctionnent en continu, les climatisations seront activées grâce à un système d'horloge 2 heures avant l'ouverture de l'agence et seront arrêtées les week-ends.

Travaux

Cette semaine, redémarrage des chantiers de **Furiani, Ile Rousse et Saint Ferréol.**

Semaine 24 **Cannes et Châteaurenard**

Semaine 25, **Marseille Catalans**

Semaine 26, celui du chantier de **Juan les Pins**

Nous n'avons pas pour l'instant d'information sur le redémarrage des travaux de **St Maurice.**

Congés d'été : n'acceptez pas n'importe quoi

Suite au message de la Direction des Ressources Humaines LCL arrivé mercredi 20 mai dernier en toute fin de journée, veille d'un jour férié, en catimini... **Autrement Solidaires souhaite vous rappeler vos droits en matière de congés.**

Aujourd'hui, la loi précise qu'une entreprise peut imposer deux semaines de congés sur la période d'été...Sauf qu'en **annexe 1 de l'accord LCL relatif à la réduction du temps de travail, signé le 13 septembre 2000 par certaines OS, LCL est autorisé à imposer 15 jours ouvrés pendant la période estivale, dont 10 jours consécutifs.**

Attention : Dans son message, la Direction des Ressources Humaines LCL vous demande un esprit de solidarité collectif et de responsabilité **et ne parle en aucun cas d'obligation de poser des congés sur juillet et août.**

Autrement Solidaires vous rappelle donc les seules règles officielles :

- **La période estivale officielle est comprise entre le 1er mai et le 31 octobre** de chaque année **et non pas en juillet et août.**
- Vos congés doivent être **posés, validés et affichés avant le 15 mars.**
- LCL doit **respecter un délai d'un mois maximum** (sauf circonstances exceptionnelles) pour vous communiquer l'acceptation ou le refus d'une demande de congés.
- **Si LCL a accepté vos congés, il ne peut pas décider de modifier vos dates de congés moins d'un mois** avant la date de départ prévue sans invoquer de **circonstances exceptionnelles.**

RVP 1er trimestre

Conseiller d'accueil 238 euros en 2020 (203 euros en 2019)

Conseiller agence 1146 euros (1034 euros en 2019)

Ass BP 649 euros (647 euros en 2019)

CBP 1123 euros (1046 euros en 2019)

e-Icl 1029 euros (1031 euros en 2019)

RA 1403 euros (1274 euros en 2019)

DA/DAA 1484 euros (1380 euros en 2019)

Soit au total **+10%**

Nous n'avons toujours pas d'information concernant la RVP du second trimestre.

La Direction, malgré le travail fourni durant cette période de pandémie inédite, n'a toujours pas pris la décision de vous remercier en vous attribuant une prime, AS ne cessera de la demander.

N'hésitez pas à nous contacter

Prenez soin de vous et des vôtres.

AS'MICALEMENT

19/06/2020

AS'VOS CÔTÉS

Suite aux réunions du CSE Méditerranée du 12 juin et du CSE Central du 16 juin, nous vous communiquons les dernières informations.

La capacité d'accueil dans les agences

Cette donnée restera très importante dans les jours à venir tant pour la sécurité des clients que des salariés.

La limite capacitaire de chaque agence a été communiquée aux DA. Elle devra être affichée à l'entrée des agences.

Les RDV pourront avoir lieu dans les bureaux et les salons de réception uniquement si ces derniers sont équipés des plexiglas.

Des commandes sont encore en cours et la direction nous assure une livraison complémentaire afin de couvrir l'ensemble des bureaux et salons de réception pour la mi-juillet.

Les PROS et la BEIGF vont pouvoir reprendre les RDV chez leurs clients sachant que les clients professionnels auront des protocoles sanitaires obligatoires.

Si cela n'est pas le cas, le RDV ne se fera pas.

Il ne sera toujours pas possible de se rendre en RDV chez un particulier.

Il n'est pas prévu de formation en présentiel dans la phase 2 du plan de déconfinement.

Nouveau protocole sanitaire en cas de suspicion de cas Covid 19 :

- le collaborateur devra se faire tester, l'agence ou le site sera fermé dans l'attente des résultats
- si le test est négatif, réintégration des collaborateurs dans l'agence ou site
- si le test est positif : fermeture de l'agence une semaine et travail à distance **des autres collaborateurs qui devront se faire tester** et ne pourront revenir que si les résultats sont négatifs.

Les réassorts en masques, gels, spray, lingettes, gants et kit de plexiglas continuent. N'hésitez pas à faire remonter vos besoins.

Suite à la communication de la Ville de Nice, **les habitants de la ville, qui le souhaitent, peuvent effectuer un test sérologique**. Les collaborateurs concernés pourront se rendre à leur RDV si celui-ci a lieu durant les heures de travail.

Les **alternants** retournent sur site sur la base du volontariat.

Les **personnes fragiles** restent en télétravail en fournissant l'attestation prévue à cet effet.

Les **conjointes de personnes fragiles** fournissent leur attestation d'isolement ainsi qu'un certificat médical et restent aussi en télétravail.

Attention, à compter du 22 juin, le retour à l'école et au collège étant obligatoire, les collaborateurs ne pourront plus être en garde d'enfants.

Pour les arrêts gardes d'enfants et personnes fragiles qui étaient pris en charge par la caisse de Sécurité Sociale, mais qui ont été payés par LCL (versement du salaire complet sur les mois de mars/avril) et suite au paiement des IJ, la régularisation interviendra sur la paie de juin.

La **RVP** du second trimestre est toujours à l'étude ainsi que la **Prime COVID 19**. Quant à la **prime PEPA versée en mars**, et pour laquelle nous sommes toujours en attente d'une réponse concernant la proratisation du plafond de la RBA pour les temps partiels, la Direction nous assure une réponse pour le 24 juin.

Les congés posés et validés, même sur la période de septembre, seront maintenus.

Enfin, **l'heure de sortie anticipée fête des mères est maintenue.**

CET vers PERCO

Campagne de transfert des droits CET vers PERCO jusqu'au 30 juin dans la limite de 10 jours par an.

N'hésitez pas à nous contacter

Prenez soin de vous et des vôtres.

AS'MICALEMENT

18/09/2020

AS'VOS CÔTÉS

Fermetures d'écoles..... Personnes fragiles..... Pepa mars 2020 des avancées.....

Prime PEPA mars 2020

Nous avons pris contact avec notre avocat. Il semble que le point d'achoppement soit le principe d'égalité pour tous. Même si la direction a baissé le plafond du niveau de rémunération, elle peut quand même exclure du dispositif une partie de ses salariés. Nous continuons de travailler sur ce sujet avec l'avocat.

*Le **guide pratique sur le protocole sanitaire**, qui rappelle les dispositions adoptées par LCL depuis le 6 juillet 2020, va être amendé suite aux dernières déclarations des pouvoirs publics.*

*Parmi les nouveaux points évoqués vous trouverez des informations notamment sur les **absences en cas de fermeture des écoles** :*

LCL pourra autoriser exceptionnellement le travail à distance, sur justificatif de fermeture de l'école et avec un engagement du collaborateur sur le partage de la garde au sein de la famille.

*Concernant les **personnes fragiles**, le décret du 29 août 2020, identifie les 4 situations précises justifiant de la situation de "personne vulnérable", et de ce fait, du maintien du travail à distance.*

Pour le collaborateur disposant jusqu'à présent d'un certificat d'isolement et souffrant de l'une des 4 pathologies, le médecin traitant pourra renouveler ce certificat, voire établir un arrêt maladie, si le salarié ne peut travailler à distance.

Dans le cas où le médecin refuse d'établir un nouveau certificat d'isolement, le collaborateur devra retourner sur site.

*Si toutefois pour des fragilités spécifiques, un collaborateur souhaite demeurer en travail à distance, il devra **rencontrer le médecin du travail** pour évoquer avec lui ce point. LCL appliquera les préconisations du médecin du travail.*

Le guide rappelle les conditions sanitaires qui s'imposent à tous :

- le port de masque obligatoire dans tous les locaux LCL et aux postes de travail (hormis pour les bureaux individuels et les personnes en contact continu au téléphone sous réserves de conditions réunies).*
- la règle d'une jauge à 60% des effectifs sur site (2 jours de travail à distance pour les sites de plus de 30 personnes dans les zones de circulation active du virus pour les collaborateurs des fonctions support, des back offices, des sites Entreprises et des centres LCL Mon Contact)*
- les règles diverses en cas de suspicion de COVID, avec isolement et organisation de l'équipe en cas de résultat au test négatif ou positif.*

A noter que LCL appliquera les directives nationales et ramènera le délai d'isolement de 14 à 7 jours.

Protégez-vous et protégez les autres.

Contactez-nous si vous avez un doute, une question.

AS'MICALEMENT

09/10/2020

AS'VOS À CÔTÉS

LCL NOUVELLE PROXIMITÉ.... PORTAIL RH.... ENTRETIEN ANNUEL
SIMPLIFIÉ...INFOS DIVERSES.....

LCL NOUVELLE PROXIMITÉ

Encore un nouveau projet pour LCL. Toujours plus de réactivité, de productivité mais toujours moins de moyens, avec pourtant la volonté affichée par LCL de devenir le numéro 1 de la satisfaction clients et la 1ère Banque urbaine.

La crise sanitaire a permis de montrer votre capacité d'adaptation et votre réactivité face aux difficultés de nos clients, l'entreprise doit s'adapter, elle aussi, à ce nouveau contexte...

Une nouvelle culture, une entraide plus forte, de nouveaux modes de management (développer l'autonomie et l'initiative des managers), accélération vers plus de digital et de relation à distance (VAD, entrée en relation à distance, assistants conversationnels...), plus de temps commercial, plus de proximité des managers mais tout cela s'accompagne surtout d'une modification de nos structures :

- le regroupement de DR et de DGA.

Notre réseau serait reconfiguré de la sorte : actuellement 220 DGA, le projet n'en prévoit plus que 165 à 185 et 35 - 40 DR sur les 48 présentes aujourd'hui.

La Direction nous présente cela dans le but de hétérogénéiser les DGA/DR (avec un ratio managérial visé DR/DGA et DGA/DA de 6), et nous assure ne pas avoir prévue de nouveaux regroupements de DDR ou d'agences, mais cela génère des craintes sur les perspectives de carrière qui se ferment pour toute une population de collaborateurs, des interrogations sur l'employabilité future et une visibilité qui restent quand même soumises à de nombreuses questions, malgré tout.

Nous nous interrogeons déjà, sur les conséquences sur l'aspect humain, la charge de travail, l'ensemble des périmètres concernés.....

Il n'est pas prévu de licenciements.

Comment peuvent-ils nous annoncer, sans cartographie précise (hormis pour GPSE et GPNO), que les potentiels regroupement vont impacter des managers qui ont moins de 3 ans de poste ?!!!!!!

Quelques bonnes nouvelles :

- la fin de la culture du reporting et du combien !!!! avec moins de reporting de production et uniquement un suivi des indicateurs d'activité,*
- Un LCL pilotage revu et allégé (passant 110 items à 15 synthèses) plus dans l'analyse et l'action en développant la pratique d'un feedback constructif,*
- la fin des bilatérales quotidiennes et hebdomadaires au profit d'une mensuelle,*
- l'optimisation des réunions du jeudi et du brief du matin tout en pratiquant un management en confiance et responsabilisant qui sera de nature à motiver les collaborateurs.*

Des managers, DR, DGA et DA plus proches des équipes (suppression de certains ARO fraudes, allègement des contrôles, moins de déplacements grâce au développement du management à distance), accompagnés maintenant de coachs, l'expert n'était-il un coach au service des équipes ?!!!

En l'absence d'informations complémentaires nous ne sommes pas en mesure de vous quantifier les gains de temps réalisés, le devenir des managers, et beaucoup d'autres points qui restent encore en suspens.....

Une expertise demandée par le CSEC est en cours sur ce projet, si vous avez des interrogations, des questions, n'hésitez pas à nous en faire part.

Complément de rémunération COVID : quelques chiffres

7011 collaborateurs l'ont perçu, dont 94% dans le réseau. 735 personnes sur la DDR Méditerranée.

Si vous n'êtes pas d'accord sur la méthode de calcul, si vous avez un doute n'hésitez pas à nous interroger.

Nouveau portail RH : ME&CA

Aujourd'hui le nouveau portail RH est à votre disposition.

- Une navigation plus intuitive et plus visuelle.*
- Des contenus réorganisés et simplifiés.*
- Les contenus Groupe et LCL seront disponibles au même endroit vous permettant d'avoir une vue d'ensemble de l'offre RH.*

Entretien simplifié

D'accord pour la simplification, reste à savoir si cela encouragera les managers à réaliser les entretiens en temps et en heure.

Ces entretiens doivent être le moyen pour le collaborateur et le manager d'un vrai échange constructif sur les réalisations budgétaires certes, mais aussi les axes de formation les points forts ou les faiblesses, afin de proposer les accompagnements qui vont avec.

Ces axes de simplification n'apportent aucun changement sur le fond de l'entretien, ils concernent plus la forme.

Cette année vous avez la possibilité de préparer votre évaluation mais celle-ci sera visible par votre manager, nous regrettons qu'il n'en soit pas de même pour l'inverse.

Le nouvel entretien doit aussi permettre au collaborateur d'être un acteur dans la fixation de ses objectifs ?!!! et nous avons un sérieux doute sur ce point.

Parmi les axes de simplification, le pavé "contexte de l'évaluation" qui permettait aux managers de tenir compte d'éléments exceptionnels a été supprimé. Nous craignons que la notation porte encore plus sur des éléments subjectifs et non factuels.

De plus, il nous semble évident que la réalisation des objectifs budgétaires soit le sujet primordial au détriment des compétences professionnelles des salariés.

*Vous avez tous été informés de la fermeture des **maisons de vacances LCL**, nous vous demandons de signer massivement la pétition mise en ligne par le CSEC Vacances. Aujourd'hui ce sont eux...et ils ont besoin de vous.*

Contactez-nous... Rejoignez-nous...As'adhérez

AS'MICALEMENT

27/10/2020

Bonjour à toutes et tous,

- Enfin une bonne nouvelle, **les agences ouvertes du mardi au samedi seront fermées le 2 janvier 2021**
- Rappel pour les parents d'enfants scolarisés de plus de 16 ans et de moins de 25 ans : suite à votre déclaration sur MySelfRH, pensez à vérifier sur vos derniers bulletins de salaire (août ou septembre), si l'allocation rentrée scolaire vous a bien été versée. Il y a, semble-t-il, quelques "ratés"...

- Si vous avez perdu l'attestation de votre solde DIF expédiée par LCL en janvier 2015, vous pouvez obtenir un duplicata en écrivant à l'adresse générique suivante via Outlook : DRH_FORMATION (LCL). Vous recevrez une copie par mail dans un délai d'un mois qui vous permettra d'actualiser votre CPF sur le site de la Caisse des Dépôts www.moncompteformation.gouv.fr. **Attention, les heures acquises au titre du DIF ne seront pas perdues à condition que vous les inscrivez sur votre compte avant le 31 décembre 2020.**

Et n'oubliez pas de signer la pétition contre la fermeture des maisons de vacances du LCL !

AS'micalement

29/10/2020

Bonjour à toutes et tous,

- Lors du CSE Méditerranée de ce jour, il a été décidé, compte tenu de la situation sanitaire, d'annuler les arbres de Noël de Nice et de Marseille. **En contrepartie, vos élus ont voté l'augmentation des bons cadeaux adultes et enfants : 100€ pour les adultes et 70€ pour les enfants jusqu'à 16 ans.**
- Malgré une communication de Philippe BRASSAC, DG de CASA, indiquant la volonté de l'entreprise de mettre en travail à distance les équipes du Groupe Crédit Agricole afin d'assurer la continuité de services en préservant les salariés, force est de constater que LCL ne suivra pas.

Une grande incompréhension pour vos élus, au vu des investissements réalisés par LCL pour équiper l'ensemble des collaborateurs de PC portable ; pourquoi le travail à distance n'est-il pas envisagé dans nos agences, a minima tel qu'il est pratiqué pour les fonctions supports, les Directions, la BEIGF et les back offices ?

Vous avez une question, n'hésitez pas, contactez-nous.

Prenez bien soin de vous
As'micalement

04/11/2020

Bonjour à toutes et tous,

La direction revoit sa copie sur le télétravail et les IK.

A compter du 9 novembre, pour le réseau retail (agences, les espaces pros, la banque privée et les agences habitat)

- 1 journée de télétravail par semaine sous réserve de continuité de service et de bon fonctionnement de l'unité. Le collaborateur doit disposer de l'équipement nécessaire à son activité à distance. Sont exclues les activités exclusivement réalisables sur site (exemple maintenance fiduciaire).
- Les équipiers d'appui sont affectés en priorité sur les points de vente de 2 ou 3 collaborateurs, en renfort et sédentarisés.
- A partir du 16 novembre, possibilité de fermer l'agence un jour par semaine (le jeudi) après validation du DR.

Déplacement chez les clients entreprises ou professionnels :

De préférence, assurer le rendez-vous à distance ou à l'agence sauf décision du DA et DCAE lorsque les conditions sanitaires sont en place et si le rendez-vous sur le site du client est impératif.

Prise en charge des indemnités kilométriques pour toutes les personnes utilisant habituellement les transports en commun.

Pour vos élus AS, ces mesures ne sont pas suffisantes dans le contexte actuel. Tous les élus au CSEC, AS compris, ont fait valoir un droit d'alerte dans une déclaration commune.

*Prenez bien soin de vous
As'micalement*

16/11/2020

As'vos côtés

Quelques informations pratiques pour cette fin d'année.

Transfert du CET vers le PERCO

La deuxième et dernière campagne 2020 de transfert des droits vers le PERCO est ouverte jusqu'au 30 novembre 2020.

ACR 2020

Une augmentation de capital réservée aux salariés est organisée par le Crédit Agricole du 12 au 25 novembre 2020.

Chèques vacances

Vous pouvez en faire la demande du 2 novembre au 13 décembre inclus.

Prévoyance

Chaque année en novembre vous pouvez modifier vos options.

Si vous n'avez jamais défini d'option, vous bénéficiez d'office de l'option D1. Vous avez la possibilité de la modifier aussi une fois par an.

- *Vos options prévoyance sont modifiables dans les 6 semaines suivant une naissance ou une adoption.*
- *Si vous venez d'intégrer LCL en CDI, CDD, en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation vous ne pouvez modifier l'option que lors de la campagne de l'année suivante.*

Chèques cadeaux de Noël

Ils sont disponibles sur Meyclub.

Pour mémoire 100€ pour les CLP et 70€ par enfant jusqu'à 16 ans.

Suite au CSEC EXTRAORDINAIRE tenu le 13 novembre :

- *les sites de 10 personnes et plus seront en rotation 1 semaine sur site et 1 semaine en travail à distance,*
- *les rideaux des agences seront fermés,*
- *le jour de travail à distance est maintenu même pour les petites agences (si l'agence ne peut être ouverte avec un équipier d'appui, elle sera fermée),*
- *les collaborateurs à temps partiel à partir de 80%, et plus, pourront prendre leur jour de travail à distance,*
- *lors de travaux dans une agence, les salariés de celle-ci seront mis en télétravail au lieu d'être en repli dans un autre point de vente. La mise en œuvre est immédiate et concerne également les salariés des agences actuellement en travaux.*

Vos élus ont marqué leur désaccord face à la faiblesse des mesures mises en place par LCL dans cette période où selon le gouvernement "le télétravail doit être la règle".

Prenez soin de vous.

Vous avez une question...n'hésitez pas, contactez-nous.

As'micalement.

27/11/2020

AS'VOS CÔTÉS

Bonjour à toutes et tous,

A compter du **28 novembre les rideaux des agences seront ouverts pour l'ensemble du réseau retail** (agences, espaces professionnels, agences habitat, pôle BP).

Pour permettre de maintenir la jauge capacitaire, le DA pourra fermer le rideau ou faire appel à un vigile.

Les rotations sont maintenues pour les agences de 10 personnes et plus.
Le jour de travail à distance est maintenu pour les sites de moins de 10 personnes.

A compter du 21 décembre, une deuxième étape est prévue en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

A cette date les rotations cessent, afin de pouvoir continuer à ouvrir nos agences, avec le début des vacances scolaires.

Les agences de 10 personnes et plus pourront bénéficier de 2 jours de télétravail si le fonctionnement de l'agence le permet.

Le jour de télétravail est maintenu pour les autres sites.

Toutes ces mesures, encore une fois, ne sont possibles que si vous êtes équipés d'un PC portable.

Calendrier des jours de fermeture 2021 :

Pour les agences ouvertes du **lundi au vendredi** :

- 7 jours fériés : 1er janvier, 5 avril, 13 mai, 24 mai, 14 juillet, 1er novembre, 11 novembre

- 3 jours de fermeture collective : 14 mai, 13 août, 12 novembre

- 1 jour de récupération devra être pris entre le 2/05/2021 et le 31/12/2021 au titre du report du 1er mai tombant un samedi.

Pour les agences ouvertes du **mardi au samedi** :

- 6 jours fériés : 1er janvier, 8 mai, 13 mai, 14 juillet, 11 novembre, 25 décembre

- 4 jours de fermeture collective : 2 janvier, 3 avril, 22 mai, 14 août.

AS'MICALEMENT

10/12/2020

AS'VOS CÔTÉS

BILAN DES NÉGOCIATIONS SUR LES SALAIRES 2021

Une nouvelle fois, un constat très mitigé et des mesures qui sont loin d'être à la hauteur de votre investissement tout au long de cette année particulière. Pour autant, la direction le dit bien, l'entreprise grâce à votre adaptabilité et à sa solidité a traversé correctement cette crise sanitaire sans précédent.

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des mesures salariales :

MSI, enveloppe de 9.9M€ (attention montant annoncé charges comprises contrairement aux autres années)

1% de la masse salariale avec un minimum de 700 €

1000 euros pour tout changement de classification dans la catégorie

Techniciens

1800 euros pour le passage en classe H (cadre), ou 5% de la RBA si ce calcul est plus favorable

1800 euros pour tout changement de classification dans la catégorie Cadres

PRIME PEPA

500 euros (net de charges sociales et non imposables) versés sur le salaire de décembre 2020 pour tous les salariés dont la rémunération brute est inférieure ou égale à 3 SMIC (55k€).

Pour les collaborateurs non éligible, **complément de variable** : enveloppe de 1,4 M€ (charges comprises), à la main des managers, versée en mars 2021.

En 2021, la **classification C** ne sera plus utilisée. Tous les salariés ayant une classification C se verront proposer une promotion en classe D.

L'enveloppe Egalité Professionnelle sera de 300K€ (charges comprises).

Enfin, en 2021, tous les salariés qui effectuent leur trajet professionnel en vélo pourront demander un **forfait mobilité durable** de 200 euros maximum par an.

Cette année encore, la direction ne nous propose pas une revalorisation du ticket restaurant, inchangé depuis trop longtemps, pas non plus de révisions des indemnités "crèches et gardes", ni de la prime de transport.

Nous vous adressons également ci-joint notre communication concernant les grilles de rémunérations au 30 septembre 2020.

Vous avez une question..... N'hésitez pas....contactez-nous.

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

AS'micalement

13/01/2021

AS'VOS CÔTÉS

**AUTREMENT SOLIDAIRES
VOUS SOUHAITE UNE EXCELLENTE ANNÉE**

*Suite à vos interrogations concernant les **jours de fractionnement**, vous trouverez ci-dessous des explications complémentaires.*

Si vous souhaitez obtenir deux jours de fractionnement, nous vous rappelons comment procéder.

Pour cela, vous devez poser 10 jours de congés annuels et non de RTT en dehors de la période estivale, soit du 1^{er} janvier au 30 avril et du 1^{er} novembre au 31 décembre.

Il vous faudra également :

- Avoir pris à minima 10 jours consécutifs de C.A. durant la période dite « d'été » (1^{er} mai - 31 octobre)*
- Ne pas avoir pris plus de 15 jours de C.A. en période dite « d'été » pour obtenir 2 jours de fractionnement.*
- Ne pas avoir pris plus de 18 jours de C.A. en période dite « d'été » pour obtenir 1 jour de fractionnement.*

Veillez à ce que vos congés soient bien validés dans Self-Service avant le 1^{er} novembre (surtout si vous posez des CA en fin d'année et que vous souhaitez qu'ils entrent dans le calcul de ces jours).

Vous avez une question..... N'hésitez pas....contactez-nous.

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

AS'micalement